

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-27**

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT MODIFIANT LE BPU DU CONTRAT DU LOT N° 1 DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE COLLECTE ET TRANSPORT DE DECHETS PRELEVES EN DECHETTERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Vu la délibération DB2022-68 en date du 06/10/2022 attribuant les marchés de collecte et transport de déchets prélevés en déchetterie ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le BPU du lot 1 « encombrants, gravats inertes, plâtres, déchets verts et cartons », dans le but de retranscrire le changement de lieu d'exutoire des bennes, comme suit :

.../...

2.5 DECHETS VERTS TRANSPORTES EN COMBINAISON AVEC BOIS				
2.5.7	Vouziers	Sorbon + Château porcien	Benne 30 m3	124,99 €
2.5.8	Buzancy			208,56 €
2.5.9	Challerange			167,62 €
2.5.10	Bairon et ses environs			161,85 €
2.5.11	Grandpré			186,20 €
2.5.12	Machault			123,56 €
2.6 DECHETS BOIS TRANSPORTES EN BENNE SOLO				
2.6.1	Vouziers	Château Porcien	Benne 30 m3	140,61 €
2.6.2	Buzancy			201,43 €
2.6.3	Challerange			183,34 €
2.6.4	Bairon et ses environs			174,88 €
2.6.5	Grandpré			187,81 €
2.6.6	Machault			124,59 €
2.7 DECHETS BOIS TRANSPORTES EN REMORQUE				
2.7.1	Vouziers	Château Porcien	Benne 30 m3	92,93 €
2.7.2	Buzancy			169,82 €
2.7.3	Challerange			117,74 €
2.7.4	Bairon et ses environs			152,77 €
2.7.5	Grandpré			160,59 €
2.7.6	Machault			102,11 €

Considérant que les modifications susmentionnées n'entraînent pas d'incidence financière sur le montant maximum prévu du lot concerné de l'accord-cadre ;

Considérant que depuis la conclusion de l'accord-cadre susmentionné, le montant des modifications est inférieur à 5% ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant modifiant le BPU du contrat du lot n° 1 de l'accord-cadre à bons de commande de collecte et transport de déchets prélevés en déchetterie, tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

 Benoit SINGLIT

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue Chemin salé
08400 Vouziers

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

URBASER Environnement S.A.S.
1140 Avenue Albert Einstein – BP 51
34935 MONTPELLIER Cedex 09

SIRET : 484 595 574 00027

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Collecte et transport de déchets prélevés en déchetterie
Lot n°1 « encombrants, gravats inertes, plâtres, déchets verts et cartons »**

- Date de la notification du marché public : 26/10/2022
- Durée de l'accord-cadre : 48 mois à compter du 01/01/2023
- Montant initial de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 10%
 - Montant maximum défini à l'accord-cadre HT : 750 000 € HT (pour la totalité de sa durée)
 - Montant estimatif annuel HT : 185 179.09 € HT
 - Montant estimatif annuel TTC : 195 363.94 € TTC

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet de modifier le Bordereau des Prix Unitaires en y remplaçant le point exutoire de la collecte et le transport des déchets verts transportés en combinaison avec bois/ déchets bois transportés en benne solo/déchets bois transportés en remorques, auparavant transportés vers le site de Chalandry-Elaire, par le nouvel exutoire au site de Château-Porcien au départ des différentes déchetteries :

2.5 DECHETS VERTS TRANSPORTES EN COMBINAISON AVEC BOIS					nouveaux prix
2.5.7	Vouziers	Sorbon + Château porcien	Benne 30 m3	138,52 €	124,99
2.5.8	Buzancy			165,03 €	208,56
2.5.9	Challerange			181,86 €	167,62
2.5.10	Bairon et ses environs			115,73 €	161,85
2.5.11	Grandpré			174,18 €	186,2
2.5.12	Machault			160,94 €	123,56
2.6 DECHETS BOIS TRANSPORTES EN BENNE SOLO					
2.6.1	Vouziers	Château Porcien	Benne 30 m3	171,67 €	140,61
2.6.2	Buzancy			175,66 €	201,43
2.6.3	Challerange			213,47 €	183,34
2.6.4	Bairon et ses environs			122,32 €	174,88
2.6.5	Grandpré			185,55 €	187,81
2.6.6	Machault			171,24 €	124,59
2.7 DECHETS BOIS TRANSPORTES EN REMORQUE					
2.7.1	Vouziers	Château Porcien	Benne 30 m3	108,88 €	92,93
2.7.2	Buzancy			152,66 €	169,82
2.7.3	Challerange			126,80 €	117,74
2.7.4	Bairon et ses environs			98,25 €	152,77
2.7.5	Grandpré			151,99 €	160,59
2.7.6	Machault			136,67 €	102,11

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant estimatif annuel de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

L'avenant a une incidence financière sur le montant maximum du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Le montant maximum de l'accord-cadre reste inchangé, seul les prix unitaires sont impactés.

L'estimatif annuel du contrat peut être impacté, selon l'établissement des quantités réellement facturées, commandées par les bons de commande du présent accord-cadre qui seront établis sur la base du nouveau BPU (tel que détaillé en annexe).

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 – Avenant *Collecte et transport de déchets prélevés en déchetterie -
Lot n°1 « encombrants, gravats inertes, plâtres, déchets
verts et cartons »* Page : 5 / 5